

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 novembre 2022



Membres présents : M.DAVID, M. JONVEL, M. COSTARD, M. LE. MOAL, Mme LECOURT, M. JAMES, M. BALAN, Mme NEVEUX, Mme VALLET, M. SELLIER, Mme DEWILDE, Mme CLEMENT, Mme GAUDIN, M. OLLIVIER, Mme COUSIN, Mme DEMIRASAL, Mme TRIBOULET, Mme HERVE, Mlle LECOURT, Mme TRAVERT-LE ROUX, M. RAULT

Membres absents excusés : Mme BOSCHER, Mme GUERIN, Mme BOURRY, Mme BESNEVILLE, M. ROUILLE, M. BALAN, Mme GOUAULT, Mme GOUAULT-CARIOT, M. L'HERMENIER, Mme CADIEU, Mme GIRARD, Mlle JUMEL, M. LINTANF, Mme MERIAN

Ordre du jour :

1. Domaine administratif

- 1.1. Désignation du secrétaire de séance.
- 1.2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 07 novembre 2022.

2. Vie scolaire et pédagogique

- 2.1. Convention de partenariat avec structure culturelle : « Quai des Rêves » (vote)
- 2.2. Convention d'accueil résidence d'artiste : structure culturelle « Bonjour Minuit » (vote)
- 2.3. Plan de prévention du harcèlement : protocole d'accueil (info)

3. Domaine financier

- 3.1. Contrat de maintenance chauffage (vote)
- 3.2. Contrat de maintenance installation incendie (vote)
- 3.3. Contrat de nettoyage des hottes de cuisine (vote)
- 3.4. Ventilation de la dotation complémentaire des fonds sociaux (vote)
- 3.5. Prélèvements sur le fonds de roulement (vote)
- 3.6. Décision Budgétaire Modificative (vote)
- 3.7. Budget 2023 (vote)
- 3.8. Délégation de signature du CA au chef d'établissement pour signer les contrats, conventions au titre de l'année 2023 (vote)

4. Questions diverses

Ouverture de la séance à 17h50.

21 membres sont présents.

I. Domaine administratif

2 ajouts à l'ordre du jour : convention SEGPA avec l'école publique de Bréhand pour la fourniture et la pose de signalétiques pour un arboretum & questions de représentants de parents d'élèves sur le fonctionnement des permanences/foyer/CDI, question sur la restauration et question sur la sécurité aux abords du collège.

Mme DEMIRASAL est secrétaire de séance.

Le PV du CA précédent est adopté.

II. Vie scolaire et pédagogique

Convention de partenariat avec le Quai des Rêves

Le Principal présente Vincent OLLIVIER, directeur du Quai des Rêves et Ludivine WIEJOTA, chargée d'action culturelle. La classe théâtre est un projet ambitieux basé sur un engagement partagé. L'objectif du « 100% EAC » est de démocratiser les pratiques artistiques et culturelles dans un objectif de bien-être et de réussite scolaire. Le collège Simone Veil est le seul collège des Côtes d'Armor à avoir obtenu un niveau d'excellence, niveau 3 de labellisation EAC ; ce partenariat s'inscrit dans cette dynamique de développement de l'EAC dans l'établissement.

Ce projet s'articule autour de 3 piliers :

- Fréquenter les salles de spectacle
- Rencontrer des artistes
- Pratiquer des activités artistiques

M.OLLIVIER prend la parole. Le Quai des Rêves est la salle de diffusion de spectacle vivant de Lamballe. Entre 25 et 30 spectacles ont lieu par an. C'est une scène de territoire (une des 3 existantes dans le 22) avec une spécificité théâtre, appellation délivrée par le Ministère de la Culture.

Arrivée de Mme TRAVERS-LE ROUX

Une relation privilégiée s'est établie entre le collège et le Quai des Rêves. Le travail avec Paule Vernin cette année s'est très bien passé. Il y a l'ambition de développer ce partenariat pour le transformer en Classe Théâtre à Horaires Aménagés (CHAT), que les élèves soient « classe complice » de la saison. Une page complète de la plaquette du Quai des Rêves est dédiée au collège car le travail de ces élèves mérite la même place qu'un spectacle professionnelle.

Mme WIEJOTA indique que ce partenariat a pour objectif d'impliquer les élèves de 4^e et 3^e de l'option théâtre du collège Simone Veil au coeur du projet de Quai des rêves en permettant à ceux-ci et celles-ci :

- **d'aiguiser** son oeil de spectatrice et spectateur en découvrant plusieurs spectacles de la saison de Quai des rêves ;
- **de s'impliquer** dans la vie d'une salle de spectacles en découvrant les différents métiers et en étant bénévole les soirs de spectacle ;
- **de découvrir**, par la pratique artistique, le travail des artistes programmé.e.s tout au long de la saison de Quai des rêves lors de masterclasses ;

- **de construire et jouer** un spectacle dans des conditions professionnelles : *La clé*, le jeudi 15 juin, 20h à Quai des rêves.

Création par Lisa Guez - Compagnie 13/31 pour les 3^e (artiste associée de Quai des rêves) et Paule Vernin de la Compagnie Le Grand Appétit (compagnie soutenue régulièrement par Quai des rêves) pour les 4^e.

M.OLLIVIER ajoute que les élèves de l'option théâtre bénéficient d'un accès gratuit toute l'année à tous les spectacles du Quai des Rêves.

Il précise que le collège Simone Veil est le seul établissement scolaire de Lamballe à emmener tous les élèves voir au moins 1 spectacle au cours de leur scolarité.

Le Principal indique que l'ambition est d'emmener les élèves au spectacle mais aussi de faire venir le spectacle au sein du collège et en profite pour remercier les personnels pour leur investissement dans l'accueil des artistes.

Un représentant des parents d'élèves demande si une restitution du travail de préparation sera présentée aux parents, comme à l'école de St-Aaron par exemple où une restitution sous forme de documentaire a été effectuée. Le Principal répond qu'il est effectivement intéressant de garder une trace du parcours. M.OLLIVIER indique que pour cette année des photos seront prises tout au long du travail. Ce partenariat est tout neuf donc beaucoup de pistes sont à creuser.

Le CA passe au vote de la convention de partenariat.

↓ **DELIBERATION n°23**

Convention Bonjour Minuit

Le Principal présente un projet d'accueil de l'artiste Pénélope Anténa qui va venir travailler avec les élèves de SEGPA sur des ateliers pour la réalisation de podcasts. Cet accueil est en partenariat avec Bonjour Minuit, scène des musiques actuelles de Saint-Brieuc représenté par Yann TRONET qui est venu former des personnels enseignants et non enseignants à la réalisation de podcasts. La dépense est partagée entre une subvention de 500 euros de la DAAC et le dispositif Pass Culture.

Vote de la convention.

↓ **DELIBERATION n°28**

Départ de M.OLLIVIER et Mme WIEJOTA

Prévention harcèlement

Le collège s'est engagé dans un dispositif pluriannuel de formation visant à lutter contre le harcèlement en établissement scolaire (PHARE).

Mme VALLET présente une démarche de groupe ressources au collège. Le principe est de repérer des signaux pour alerter la communauté éducative (élève isolé, moqué, dont on cache les affaires etc.) et de rédiger une fiche à destination du professeur principal et de la vie scolaire. Lorsqu'on constate une répétition des alertes, l'objectif est de convoquer immédiatement les différentes parties (victimes/témoins/auteurs) afin de faire réfléchir les élèves à une solution pour endiguer le phénomène. Le but n'est pas de punir directement mais déclencher une prise de conscience des témoins et auteurs.

Le CPE indique que ces convocations prendraient la forme d'entrevues très courtes avec les témoins et auteur(s) présumé(s) et assez longs avec la victime en partant du principe que ce que dit cet élève est vrai. Le principe est que ce soit les élèves qui mettent en place des solutions pour que ça s'arrête. Il précise qu'en cas de signaux forts de harcèlement la sanction sera toujours appliquée.

Le Principal indique que ce protocole, s'il est bien appliqué, obtient d'après les études un taux de réussite de 80%.

Mme VALLET déclare ensuite que le niveau suivant est la nomination « d'ambassadeurs » au sein des élèves qui seraient chargés de détecter ce qui va mal dans et hors le collège, par exemple des attaques sur les réseaux sociaux.

III. Domaine financier

Convention école de Bréhand signalétique arboretum

↓ **DELIBERATION n°24**

Contrat maintenance installations de chauffage

↓ **DELIBERATION n°27**

Contrat de maintenance installations incendie

↓ **DELIBERATION n°26**

Contrat nettoyage hottes de cuisine

↓ **DELIBERATION n°25**

Dotation complémentaire fonds sociaux

L'Adjoint-gestionnaire indique que le solde du fonds social s'élève à 1800 euros, auxquels s'ajoute cette dotation complémentaire d'un montant de 2349 euros. La prochaine commission aura lieu le 7 décembre.

↓ **DELIBERATION n°20**

Prélèvements fonds de roulement

↓ **DELIBERATION n°19**

Décision Budgétaire Modificative

↓ **DELIBERATION n°22**

Budget 2023

Le Gestionnaire rappelle les grands principes de l'élaboration d'un budget :

-Universalité

-Annualité

-Equilibre

- Unité

-Sincérité

-Spécialité

Le budget est élaboré en 4 services ALO-AP-VE-SRH.

Le budget est la traduction chiffrée des orientations stratégiques sur un exercice. Il répond également à la nécessaire prise en compte des objectifs fixés par l'autorité académique tout en facilitant l'échange d'informations avec la collectivité de rattachement.

Le budget constitue une composante majeure du pilotage de l'établissement.

Ce qui n'est pas dépensé sur l'année budgétaire retombe dans les fonds de réserve.

Remarques sur les documents présentés : la dotation de fonctionnement 2023 s'élève à 53 582,00 euros.

-53,87% sur la ligne « ALO »

-2,37% sur la ligne « VE »

-43,76% sur la ligne « AP »

Les Bourses n'apparaissent plus dans le budget de l'établissement.

L'élaboration des dossiers est toujours du ressort de l'établissement mais le budget des bourses sera suivi par l'agence comptable dans le cadre du logiciel Op@le.

Le service VE regroupe tout ce qui peut améliorer la vie de l'élève (aides sociales, infirmerie, mieux vivre au collège etc.)

Au service ALO, dépenses d'entretien, téléphone, affranchissement, fournitures etc.

Pour la huitième année, le collège a signé une convention avec la collectivité pour le paiement direct des fluides. De ce fait, le montant habituellement dédié à la viabilisation n'a pas été comptabilisé dans la dotation de fonctionnement. Les prévisions 2023 de dépenses de fluides faites par la collectivité pour le collège sont estimées à 73 939,00 €. Sans expérimentation, le collège aurait perçu une dotation de 127 521,00 €.

Un prélèvement sur le fonds de roulement est prévu sur le budget 2023 pour les dépenses liées à la prise en charge des accompagnateurs des voyages, ainsi que des achats dans le cadre du COVID (désinfectant, gel hydroalcoolique etc.)

↓ DELIBERATION n°21

Délégation du CA au chef d'établissement pour signer les contrats et conventions

Le chef d'établissement est autorisé à signer les contrats et conventions sous 3 contraintes :

- sur l'année 2023 (pas de contrat pluri-annuel)
- dans la limite des crédits ouverts au budget
- dans le respect du code des marchés Publics

↓ DELIBERATION n°29

IV. Questions diverses

Questions des parents d'élèves

✓ L'organisation des permanences/CDI/Foyer

« Au vu du nombre très important de remarques de parents d'élèves sur ce point et suite aux premiers échanges à ce propos lors du Conseil d'Administration du 7 novembre, nous souhaitons aborder à nouveau le fonctionnement des permanences, du CDI et du foyer.

Ces différents lieux sont censés permettre de bonnes conditions d'accueil et de travail des élèves et ils ne semblent pas remplir pleinement leur fonction.

- les élèves se plaignent du chahut en salles de permanence et de ne pas pouvoir travailler. Quelles sont les conditions d'accueil (nombre d'élèves par salle) ? Est-ce envisageable de placer les élèves souhaitant travailler dans une salle et ceux n'ayant pas de devoirs dans une autre, afin que chacun puisse s'occuper sans gêner les autres ?

- le CDI est difficilement accessible pour les élèves, que ce soit lors de leurs temps de permanences ou lors de la pause méridienne. Bon nombre ont d'ailleurs renoncé à essayer d'y aller, faute de possibilités. Pouvez-vous préciser l'amplitude horaire du CDI et l'emploi du temps de la documentaliste ? Par rapport à la taille du collège et au nombre d'élèves, est-ce possible d'amplifier les temps d'ouverture afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre (gage d'accès à la culture et à l'information) ?

- malgré une ouverture récente et un intérêt indéniable pour les élèves du collège, nous nous interrogeons par rapport au fonctionnement du foyer. Pouvez-vous rappeler le règlement du foyer ? A t'il bien été élaboré avec les élèves (ou seulement soumis aux élèves) ? Pourquoi son temps d'ouverture est découpé en différentes fonctions (un horaire pour jouer, un horaire pour discuter, etc.) ? Le rôle d'un foyer n'est-il

pas de permettre aux élèves de s'y détendre, qu'ils y soient à jouer ou à bavarder, quelle que soit l'horaire ?

- enfin, pouvez-vous, comme indiqué lors du dernier Conseil d'Administration, communiquer auprès des parents afin de leur rappeler certaines règles de fonctionnement des permanences, du CDI et du foyer ? En effet, les conditions actuelles d'utilisation de ces espaces sont complexes et relativement strictes, nous n'arrivons pas à répondre aux parents qui nous interpellent, ils ont besoin d'informations et d'éléments de compréhension. »

Le Principal répond que les élèves arrivent à travailler en permanence, il y a quelquefois des permanences plus agitées sans qu'on puisse pour autant parler de « chahut ».

Le CPE : il est impossible d'avoir une salle où on travaille et une salle où on peut discuter, le message ne serait pas bon. L'équipe vie scolaire fait en sorte que tous les élèves aient une occupation pendant les temps de permanence. Il est possible de réduire les jauges mais tout dépend des emplois du temps. Une réflexion va être menée pour pouvoir scinder les effectifs quand cela est possible. Les salles de permanences ont une capacité de 40 places et il arrive régulièrement que les 3 salles de permanences soient complètes. Une réunion est prévue avec tous les AED pour établir un document récapitulatif des bonnes pratiques.

Un représentant des parents demande combien il y a d'assistants d'éducation au collège. Le CPE répond qu'il y a 8,5 ETP, soit 11 AED mais un seul à 100%. Ils sont répartis sur plusieurs créneaux et ont des fonctions diverses, comme l'accueil, le bureau, les permanences, l'accompagnement de sorties, la distribution de documents etc. Régulièrement une salle supplémentaire est ouverte mais parfois il y a 150-160 élèves en permanence donc même avec 3 ou 4 AED ça peut être compliqué. Il est arrivé aux beaux jours de devoir faire permanence dehors. La dotation en AED est stable depuis quelques années mais tendra à diminuer puisque le nombre d'élèves diminue.

Au sujet du CDI, le Principal indique qu'il est ouvert le midi sur inscription de 13h à 13h45. Il y a moins d'ouverture que l'année précédente puisqu'auparavant il y avait des AESH volontaires qui assuraient son ouverture. Au vu des besoins de plus en plus importants pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, il y a moins de possibilités d'ouvertures supplémentaires.

Un représentant des parents s'interroge sur la possibilité d'ouverture d'une salle sans adultes en autonomie. Le Principal répond que la réflexion est en cours mais que c'est très risqué en collège. Cette question sera soulevée en Conseil de la Vie Collégienne.

Pour le foyer le Principal explique une nouvelle fois que le règlement a été construit en partenariat avec les élèves du CVC, il n'a pas été imposé. Les élèves sont globalement satisfaits des créneaux dédiés (temps calme, jeux de société, baby-foot etc.). Une AED précise que certains élèves ne souhaitent pas se rendre au foyer quand le baby-foot est autorisé car c'est très bruyant. Une autre AED explique que les activités proposées sont variées et adaptées aux demandes des élèves.

Le Principal s'engage à une transmission écrite du règlement de fonctionnement des permanences, du CDI et du foyer aux parents.

✓ **Les possibilités d'occupation des élèves pendant la pause méridienne**

« Le 6 novembre, une note d'information sur la mise en place de "sos matière " a été diffusée via Pronote. Elle stipule qu'un groupe doit être composé d'au minimum 2 élèves.

Pour quelles raisons, si un élève est seul, ne peut-il pas bénéficier de cette aide ?

L'existence de clubs était très appréciée des élèves les années passées. Est-il prévu que ces clubs soient réouverts ?

Nous rentrons dans la période de l'année où la météo est beaucoup moins favorable.

L'absence d'ouverture du hall oblige les élèves à rester dehors pendant tout le temps du midi... et celui-ci est bien long lorsqu'il commence à 11h et que les autres possibilités sont inaccessibles (club, cdi, foyer...).

L'impossibilité d'accéder aux casiers peut également être problématique pour la gestion des sacs de cours ou de sport (cela limite fortement les possibilités de se décharger pour les élèves) ou de produits de nécessité (produits d'hygiène féminine...). »

Au sujet de SOS Matière il paraît important de travailler en petits groupes et de ne pas faire du soutien individuel qui n'est pas la vocation de ce dispositif. Celui-ci fonctionne bien et les groupes sont en général composés de 4 ou 5 élèves.

Les clubs du midi pourront être relancés suite à une rallonge budgétaire de la DGH qui permettra de les rouvrir. L'Association Sportive fonctionne bien le midi avec une cinquantaine d'élèves.

Pour l'ouverture du hall, celle-ci est conditionnée par la météo puisque lorsque l'accès est permis c'est très bruyant et source de tensions et de dégradations.

L'accès aux casiers est permis sur le temps du midi à 12h07 et à 13h45 pour un temps suffisant pour que les élèves puissent s'y rendre. En dehors de ces créneaux, un filtrage est effectué par les AED qui laissent des élèves y aller en cas de réelle besoin sans difficulté. Ce filtrage évite aussi les problèmes de vol. Les casiers sont très utilisés, il n'y a plus de sacs par terre.

➤ **Restauration :**

« Les parents d'élèves qui nous interpellent se font souvent le relais de leurs enfants en rapportant qu'ils n'y a pas assez de plats au self (notamment entrées et desserts). La restauration est un sujet qui est régulièrement abordé lors des instances du collège et une commission Restauration est également en place afin d'améliorer constamment le service rendu. Ces dernières années, une évaluation devait être organisée concernant la restauration afin de voir quels pouvaient être les axes d'amélioration. Cette évaluation a d'abord été repoussée du fait de la crise sanitaire (2020/2021, 2021/2022). Puis, lors du Conseil d'Administration du 4 juillet 2022, il a été annoncé que cette évaluation n'aurait pas lieu non plus en 2022/2023 car il n'est pas d'usage de la faire lors de la dernière année de présence du chef d'établissement. Il n'y aura donc pas d'évaluation avant 2023/2024 (au plus tôt). Cependant, comme demandé lors de la commission Restauration du 17 mars 2022 et rappelé lors du CA du 4 juillet, n'est-il pas possible d'au moins consulter les élèves par une enquête interne de satisfaction et d'opérer quelques ajustements? Nous ne sommes pas persuadés qu'il faille attendre une évaluation officielle, administrative, longue et risquant d'être encore repoussée, pour commencer à traiter ce sujet. »

L'adjoint-gestionnaire précise qu'il peut y avoir moins de choix en fin de service mais qu'il y a toujours une entrée un plat un dessert. La cantine n'est pas une cafétéria mais un self. Il note aussi que les élèves passant en fin de service sont ceux qui n'ont pas leur carte de self et doivent aller chercher un ticket pour manger. Il indique également que la situation de non-remplacement des agents absents peut poser des problèmes notamment dans le réassort des rampes de self. Le Principal ajoute qu'un sondage Pronote sera réalisé dans le cadre de l'enquête sur le climat scolaire.

➤ **Sécurité :**

« Nous reprenons 2 points du dernier CA car nous souhaitons informer les élus qui n'étaient pas présents :

→ Nous avons évoqué la cohabitation piétons/ trottinettes/ vélos sur le parvis du collège. Nous remarquons que certains collégiens slaloment entre les piétons, d'autres font des acrobaties avec leur vélo. Avec ces usages, cette zone nous semble dangereuse, un accident s'est déjà produit. Nous avons déjà évoqué des solutions pour peut-être améliorer la sécurité de cette zone : définir un marquage au sol pour délimiter une zone uniquement piétonne, créer une signalétique qui indiquerait les espaces « pied à terre ». Comment pouvons-nous avancer concrètement sur ce dossier, avant de nouveaux accidents ?

→ Nous avons remarqué une vitesse excessive de certains automobilistes rue Dahouet. C'est une rue très empruntée par les collégiens aux heures de pointe. Comment faire ralentir les automobilistes et améliorer la sécurité (en particulier la nuit, mais pas uniquement) ?

Par ailleurs, nous constatons des faiblesses d'éclairage sur la passerelle. Certains collégiens ne sont pas rassurés et ne l'empruntent pas. Ce point a déjà été évoqué lors de précédents CA.

En dehors de la sécurité routière, les parents représentants ont été interpellés par des parents concernant la sécurité lors des cours de sport au parc équestre. En effet, plusieurs enseignants conseillent aux élèves de ne pas répondre aux interpellations des personnes alcoolisées ou proposant de la vente de produits stupéfiants sur certains endroits du parcours en journée. Les enseignants ne pouvant être présents sur tout le parcours lors des cours de sport, comment permettre aux élèves de se sentir en sécurité lors de ces cours ? Une action est-elle prévue par la municipalité via les services de la police municipale ? »

Le Principal indique qu'une réunion est prévue en janvier afin d'envisager des solutions pour la cohabitation vélos/piétons/trottinettes. Seront évoquées des pistes comme du marquage au sol, des panneaux « pied à terre ».

En ce qui concerne la vitesse rue de Dahouët, des panneaux « zone 30 » viennent d'être installés et des bandes rugueuses sont sur la chaussée de chaque côté du passage piétons.

Pour les mauvaises rencontres au parc équestre, un CHS est prévu en présence de la gendarmerie/police municipale pour essayer de régler le problème.

Enfin pour l'éclairage de la passerelle, la rétrocession de propriété du CD22 à la Ville permettra de demander une amélioration, pour l'instant les choses sont bloquées.

Concernant la sécurité au parc équestre, les signalements ont été effectués auprès des forces de police et gendarmerie qui sont intervenues. Les activités sportives au parc équestre se limitent au challenge des classes et à sa préparation avant les vacances de la Toussaint.

L'ordre du jour étant épuisé, le Principal lève la séance à 19h50.

Le Président de séance

Jean-François DAVID

The image shows a blue circular official stamp of the Principal of Collège Saint-Jacques de Lamballe. The stamp contains the text 'COLLEGE S. JACQUES', 'Le Principal', and '22400 LAMBALLE'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

La secrétaire de séance

Isabelle DEMIRASAL

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Isabelle DEMIRASAL.